

Séance du 04 avril 2023

Date de la convocation : 31/03/2023

Membres en exercice :
19

*L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 9 heures 00 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis
SAINT-LEGER,*

Présents : 15

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine
BESSIERE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Bernadette
GAILLARD, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Lydie JOURDAN,
Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Etienne NEGRON,
Francis SAINT-LEGER, Gilbert SALLES, Yvan VELAY

Votants : 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés : Kristelle BILLARD, Patrice SAINT-LEGER, Gaëlle
COULOMB

Excusés : Geneviève FABRE

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

2023_065 - Objet : Vote du budget primitif 2023 - Logement Malassagne

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 du
Logement Malassagne,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du Logement Malassagne pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 18 400.10 Euros

En dépenses à la somme de : 18 400.10 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :



DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	12 796.23
66	Charges financières	1 161.00
022	Dépenses imprévues	700.00
023	Virement à la section d'investissement	609.87
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		15 267.10

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	5 100.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 167.10
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		15 267.10

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	3 133.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 133.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	609.87
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	2 523.13
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 133.00

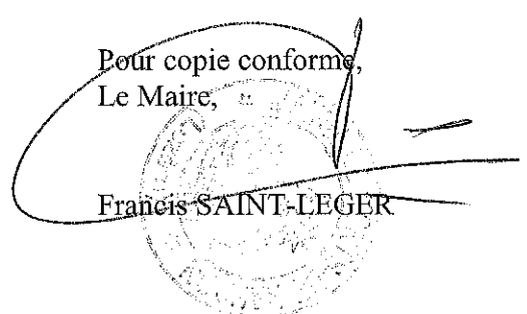
Le Secrétaire



Jacqueline LIZZANA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

 Pour copie conforme,
 Le Maire,


 Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 048-200085223-20230404-2023_065-DE